

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 1^{er} JUIN 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 11
 Pouvoirs : 2
 Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

26 mai 2023

Numéro :

D20230601_142

Objet :

 Demande de subvention crèche
 Châtillon-sur-Chalaronne

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	JP. COURRIER
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

 Secrétaire de séance élu : **Gérard BRANCHY**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont le mandataire est L'Atelier Architectes et constituée de cotraitants TPF Ingénierie-Auvergne Rhône Alpes / Arkhé & co pour la construction d'un Pôle Petite Enfance, constitué d'une crèche de 66 places et d'un Relais Petite Enfance à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le coût prévisionnel est de 5 220 000 € toutes dépenses confondues, toutes taxes comprises.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention aux organismes suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain
- Le Conseil Départemental de l'Ain
- La Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône
- Les services de l'Etat (DETR)
- La région Auvergne Rhône-Alpes

Pour le financement de cet équipement.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à Présidente à solliciter une subvention aux organismes suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain
- Le Conseil Départemental de l'Ain
- La Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône
- Les services de l'Etat (DETR)
- La région Auvergne Rhône-Alpes

Pour le financement de cet équipement.

Ainsi fait et délibéré, le 1^{er} juin 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

